

Amélioration du programme de l'agrile du frêne et des séances éclairées pour le comité exécutif

Longueuil, 21 janvier 2021 — Au conseil municipal du 19 janvier, le chef de l'opposition Xavier Léger n'a pas manqué de souligner que le comité exécutif de la mairesse n'avait toujours pas donné suite au vote majoritaire du conseil municipal, tenu en novembre 2020, visant l'élargissement du programme d'aide aux citoyens aux prises avec l'agrile du frêne. Notant que depuis novembre 2017 la mairesse a semblé avoir davantage le pied sur le frein que sur l'accélérateur, il a dit souhaiter un changement de cap d'ici la fin de son mandat.

Un programme d'aide aux citoyens : accouchement difficile

Le mandat de créer le programme d'aide aux citoyens aux prises avec l'agrile du frêne a été adopté au conseil à l'hiver 2018 ; le programme entrant en vigueur seulement 2 ans plus tard, à l'hiver 2020. « Deux longues années durant lesquelles, malgré toutes sortes de délais et de reports, la volonté de la majorité des élus a fini par l'emporter », d'indiquer Xavier Léger.

Dans son intervention, le chef de l'opposition, Xavier Léger, a tenu à rappeler qu'à Longueuil, c'est à la mairesse et à son comité exécutif que revient la responsabilité de présenter au conseil municipal les projets de règlement pour adoption. Les autres élus du conseil peuvent proposer des idées, mais c'est à la mairesse et aux élu.e.s du comité exécutif de faire le suivi des orientations adoptées au Conseil.

Rappelant que la recommandation de la Commission de l'aménagement et du développement durable aura été reportée pendant au moins 5 mois au comité exécutif au cours de l'année 2019, le chef de l'opposition a souligné qu'en trois ans le Conseil a tenu 5 votes sur le sujet ; chaque fois, malgré l'opposition des élu.e.s d'Action Longueuil, la majorité des élu.e.s du conseil a réaffirmé sa volonté de fournir aux citoyens une aide financière pour couper leurs frênes malades.

Le 18 novembre 2019, le comité exécutif de la mairesse n'avait pas recommandé l'avis de proposition présentée le mois précédent par les élu.e.s de Longueuil Citoyen. Malgré l'opposition de la mairesse et des élus d'Action Longueuil, la majorité des élus du conseil ont donné l'orientation au comité exécutif d'élargir le programme pour permettre aux citoyens qui ont fait couper un arbre avant 2020, de déposer une demande. La balle est encore une fois dans le camp de la mairesse.